

*Questions orales*

• (1420)

Ma question, que je pose au ministre, va exactement dans ce sens—là. Comment le ministre croit-il que les francophones du Québec et du Canada peuvent se sentir en sécurité en pensant que le fédéral va protéger le fait français et adéquatement leur identité culturelle dans le domaine de la radiodiffusion, quand on sait si bien que le fédéral, récemment, faisait un accroc à la réglementation du CRTC pour avantager Power DirecTv et que maintenant c'est cette même entreprise qui propose de servir à la carte 63 canaux anglophones, dont 60 américains, et un canal francophone? Comment les francophones peuvent-ils se trouver bien défendus par ce gouvernement?

**L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, la question de notre collègue pourrait être valable si elle était fondée sur des faits, mais elle ne l'est pas. Le gouvernement fédéral n'a jamais violé la loi et n'a jamais donné des instructions au CRTC qui soient en contravention par rapport à la loi, au contraire.

Ce que nous avons voulu assurer, c'est qu'il n'y ait pas une pénétration au Canada qui nous vienne de satellites américains. C'est donc dans l'intention de bien protéger le contenu canadien que nous avons agi.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, les milieux culturels québécois se sont mobilisés hier pour demander au CRTC de ne pas compromettre l'équilibre linguistique actuel dans la radiodiffusion, notamment par l'octroi de licence à Power DirecTv. De son côté, le gouvernement fédéral prétend agir, toujours dans le cas de Power DirecTv, au nom de la libre concurrence. Ce nouvel épisode fait ressortir que le Québec n'a aucun contrôle sur son environnement audiovisuel.

Le premier ministre reconnaît-il que le projet de Power DirecTv compromettrait sérieusement l'équilibre linguistique du système québécois de radiodiffusion et qu'il risque, en conséquence, d'affaiblir l'identité culturelle des Québécois? Est-ce cela qu'on réserve aux Québécois le lendemain d'un non au référendum?

**L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, le CRTC a reçu un certain nombre de demandes de licences. Il va suivre un processus qui est tout à fait naturel, c'est-à-dire de les écouter, d'écouter les commentaires de tout le monde—c'est pour cela qu'il y a cette procédure—de ceux qui seront d'accord, de ceux qui ne seront pas d'accord.

Le gouvernement n'interviendra pas dans ce débat puisque la loi l'interdit. Nous ne le ferons pas. Mais nous verrons à la fin du processus si la décision du CRTC est sage, et si elle ne l'était pas il est sûr qu'il y aura des intérêts qui viendront au gouvernement en appel, et à ce moment-là nous pourrions en juger. Laissons le processus se dérouler normalement et à ce moment-là nous aurons des réponses.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, est-ce que le ministre reconnaît que dans le cadre fédéral actuel, le Québec ne détient aucun pouvoir en matière de radiodiffusion lui permettant de protéger son identité

culturelle contre l'invasion massive de nouveaux canaux de télévision de langue anglaise au Québec? N'est-ce pas là une autre bonne raison de voter oui au référendum?

**L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais que notre collègue puisse répondre aux questions que j'ai souvent posées à mes amis, tant du Bloc que du Parti québécois.

Comment pourraient-ils faire, en tant que pays séparé du Canada, pour que les émissions américaines débordant sur leurs frontières à travers des satellites puissent être arrêtées? Ils auraient besoin d'un mécanisme que nous avons en ce moment, qui est le mécanisme du CRTC et de la Loi sur la radiodiffusion.

Ils devraient donc être enchantés d'avoir ce mécanisme et voter non.

\* \* \*

[Traduction]

### LES SOINS DE SANTÉ

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.):** Monsieur le Président, la Loi canadienne sur la santé ne permet pas aux cliniques privées d'offrir des services qui sont couverts par le régime d'assurance-maladie public. La plupart des Canadiens estiment qu'ils devraient avoir le choix si le régime d'assurance-maladie ne répond pas à leurs besoins.

• (1425)

La ministre de la Santé acceptera-t-elle enfin de modifier la Loi canadienne sur la santé pour autoriser le recours à des cliniques privées?

**L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, contrairement à l'opposition réformiste, nous avons tenu nos promesses du livre rouge. Nous avons dit que allions continuer d'appuyer les cinq principes de l'assurance-maladie parce que notre régime est l'une des principales raisons pour lesquelles c'est merveilleux d'être Canadiens.

Nous avons un système qui assure des soins à tous, quelles que soient leurs ressources financières. Ce système doit être maintenu. Nous devons utiliser nos ressources le mieux possible pour avoir les meilleures technologies et les meilleurs médicaments afin de mieux traiter nos malades et de leur redonner la santé.

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai de la difficulté à comprendre pourquoi les libéraux ne semblent pas s'inquiéter des listes d'attente.

Je connais une entreprise américaine qui vend maintenant de l'assurance-liste d'attente aux Canadiens. Si vous devez attendre plus de 45 jours, vous pouvez aller aux États-Unis. Les libéraux ne font pas que nous dire de se mettre en ligne et de la boucler, ils nous disent également d'aller voir ailleurs.

La ministre va-t-elle intervenir pour réduire les listes d'attente ou se contentera-t-elle de laisser les Canadiens se faire soigner aux États-Unis?

**L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, s'il veut vraiment parler des listes d'attente, le Parti réformiste pourrait peut-être s'adresser aux 38 millions d'Américains qui n'ont pas d'assurance-maladie du tout.